



Soutien aux personnels du réseau national Information Jeunesse

« L'Information Jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'Etat. » (Cf charte de l'information jeunesse). Pour mener à bien cette mission, un vaste réseau a été construit ces 40 dernières années grâce à un travail de terrain mené conjointement par les CRIJ de chaque région et les personnels des services départementaux et régionaux des ministères en charge de la jeunesse.

Le réseau national Information Jeunesse est riche par la diversité des structures qui le composent (BIJ/PIJ municipaux et associatifs, CRIJ, CIDJ, CIJ) et par la nature de sa relation avec le public jeune et moins jeune (gratuité, anonymat, libre implication...). Parce qu'il permet le développement de l'esprit critique et parce qu'il accompagne la capacité à faire des choix, le réseau information jeunesse, porté par des professionnels qualifiés, s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire. Cette mission, qui favorise non seulement l'accès de tous à l'information, mais également l'éducation au décryptage de cette information a depuis sa création cherché à répondre à un enjeu de société majeur : la formation et l'accompagnement des générations futures.

Le réseau IJ s'est souvent fait le relais de nombre de dispositifs et de priorités des politiques publiques (aide à l'initiative, projets européens, démocratisation du numérique, information sur les droits, accès au logement, développement des pratiques culturelles, etc.) sans recevoir véritablement les moyens pour les traiter. Les CRIJ, les associations chargées de l'animation du réseau et les services de l'Etat œuvrent depuis plusieurs années pour inscrire l'IJ au cœur des politiques locales de jeunesse

Déjà fragilisé ces dernières années, le réseau Information Jeunesse qui constitue un des derniers piliers de la politique jeunesse de l'Etat, est aujourd'hui menacé !

La baisse importante du budget national consacré à l'IJ (CRIJ + CIDJ) met à mal son bon fonctionnement, et risque fortement de causer des pertes d'emplois dès la fin de l'année 2013. En transférant aux Régions la compétence en matière d'animation et de développement du réseau IJ, l'acte III de la décentralisation remet en cause le lien historique entre l'Etat et l'Information jeunesse. Ce lien est pourtant nécessaire au développement du réseau, assurant à la fois une homogénéité nationale et une légitimité indispensables.

Le soutien de l'Etat envers le réseau Information Jeunesse doit se traduire par des moyens financiers et humains adaptés, et par l'affirmation du caractère national de la politique jeunesse afin de maintenir et développer un service public de qualité permettant aux jeunes d'accéder aux mêmes droits sur l'ensemble du territoire.

EPA demande que l'Etat s'engage à garantir l'emploi dans l'ensemble du réseau et en premier lieu au CIDJ, dans les CRIJ et les CIJ Ile de France.